

PNEUMOLOGIE

23 AOUT 2018. - Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie

MONITEUR BELGE 01.10.2018

Article 1^{er}. Sont nommés membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie :

1^o en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteur LOUIS Renaud	Docteur CORHAY Jean-Louis
Docteure QUAEDVLIEG Valérie	Docteure NGUYEN DANG Delphine
Docteure PIRSON Françoise	/
Docteur VANDENPLAS Olivier	Docteur PILETTE Charles
Docteure KNOOP Christiane	Docteur LEDUC Dimitri
Docteur MICHILS Alain	Docteur NINANE Vincent

2^o en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2^o, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteure RAMAUT Michèle	Docteur D'ODEMONT Jean-Paul
Docteur BAUGNEE Paul-Emile	Docteur CARESTIA Luciano
Docteur HANARD Thierry	Docteure ARS Catherine
Docteur EL KHAWAND Charbel	Docteur TULIPPE-HECQ Christian-Richard
Docteur BUTENDA BABAPU Dominique	Docteur GUSTIN Michel
Docteur DOYEN Jean-Luc	Docteure GUSBIN Natacha

3^o en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 3^o, du même arrêté :

Membre effectif	Membre suppléant
Docteure OCAK Sebahat	Docteure SIBILLE Anne

4^o en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 4^o, du même arrêté :

Membre effectif	Membre suppléant
Docteur COMPERE Christophe	Docteur VANDER STAPPEN Michel

Art. 2. Les membres de la Commission sont nommés pour une période de **six** ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 23 août 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

30 NOVEMBRE 2023

Article 1^{er}. A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 23 août 2018 portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pneumologie sont apportées les modifications suivantes :

1^o le Docteur Monsieur GAILLARD Jean est remplacé par le Docteur BUTENDA BABAPU Dominique, en tant que membre effectif ;

2^o le Docteur BUTENDA BABAPU est remplacé par le Docteur CARESTIA Luciano, en tant que membre suppléant.

Art. 2. A l'article 2, du même arrêté, le mot " quatre » est remplacé par le mot « six ».

(Moniteur belge 04.03.2024)